

**Expert long-terme International**  
**Responsable de projet de coopération internationale (CRJ) en Tunisie à Tunis**  
**dans le cadre d'un jumelage « Maîtrise des risques sanitaires et environnementaux » (F/H)**

**Début de mission estimée : Juin 2015**

<b>Catégorie A ou A+</b> <b>Niveau de classement parcours professionnel : 3</b>					
<b>Missions de la structure</b>	Un appel à proposition a été lancé auprès des États membres de l'Union européenne pour un projet de jumelage avec la Tunisie de 24 mois, intitulé « <b>Appui institutionnel en matière de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux</b> ». La France envisage de répondre à cet appel et doit notamment proposer un(e) chef de projet et <u>un(e) Conseiller(ère) résident(e) de jumelage</u> (CRJ) qui fait l'objet du présent appel à candidature.				
<b>Objectifs du poste</b>	L'objectif du jumelage est de renforcer le système national de sécurité sanitaire en vue d'une meilleure maîtrise des risques sanitaires et environnementaux à travers le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'ANCSEP principalement  Il s'agit de mettre en place une approche globale et harmonisée qui contribue à l'amélioration du système préventif tunisien et à une reconnaissance de son système de surveillance, de contrôle et d'évaluation de la conformité.  La sécurité sanitaire au sens du présent projet s'applique aux domaines de l'alimentation, l'environnement, et les produits de santé.				
<b>Descriptif des activités</b>	Le conseiller(ère) résident(e) de jumelage est un expert long-terme international ayant en charge la direction des opérations au quotidien. Durant cette période, le CRJ assurera la gestion du projet et accomplira les tâches qui lui sont affectées. Ses missions consistent notamment à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La coordination des différentes interventions des experts lors de leurs visites techniques et au moment du déroulement des actions ;</li> <li>- La mise en place des comités, commissions et groupes de travail nécessaires au bon déroulement du projet ;</li> <li>- L'organisation des ateliers de travail, de formation et de restitution ainsi que des visites d'étude ;</li> <li>- La coordination du pilotage du projet et l'élaboration des rapports de suivi intermédiaires ;</li> <li>- Le suivi des activités réalisées par les experts courts termes et la coordination de l'élaboration des documents et rapports techniques requis ;</li> <li>- La préparation et la mise en œuvre des actions d'information et de communication sur le projet et ses réalisations.</li> </ul> La langue de travail sera le français.				
<b>Champ relationnel du poste</b>	Il/elle sera amené/e à superviser la mise à jour du cadre législatif au regard de la réglementation européenne dans ce domaine et à assister l'ANCSEP et les institutions et services tunisiens en charge de ces sujets.				
<b>Compétences liées au poste</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><b>Savoirs :</b></th> <th style="text-align: center;"><b>Savoir-faire :</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance approfondie des Règlements et des Directives de l'UE dans le domaine sanitaire et/ou phytosanitaire ainsi que de leur transposition au niveau national des meilleures pratiques européennes en matière de normes SPS ;</li> <li>- Forte aptitude à la communication et travail en équipe interculturelle et multidisciplinaire.</li> </ul> </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience minimum de 7 ans dans le domaine de la <b>sécurité sanitaire</b> (Alimentation, Environnement et/ ou Produits de santé) ;</li> <li>- Expérience dans la conduite et la gestion de projets (de préférence financés par l'UE) et de mises en œuvre d'actions d'assistance techniques et de conseil ;</li> <li>- Expérience à l'international souhaitée ;</li> <li>- Capacités de rédaction et de communication ;</li> <li>- Maîtrise des logiciels de bureautiques courants (tableur, traitement de texte, présentation).</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>	<b>Savoirs :</b>	<b>Savoir-faire :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance approfondie des Règlements et des Directives de l'UE dans le domaine sanitaire et/ou phytosanitaire ainsi que de leur transposition au niveau national des meilleures pratiques européennes en matière de normes SPS ;</li> <li>- Forte aptitude à la communication et travail en équipe interculturelle et multidisciplinaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience minimum de 7 ans dans le domaine de la <b>sécurité sanitaire</b> (Alimentation, Environnement et/ ou Produits de santé) ;</li> <li>- Expérience dans la conduite et la gestion de projets (de préférence financés par l'UE) et de mises en œuvre d'actions d'assistance techniques et de conseil ;</li> <li>- Expérience à l'international souhaitée ;</li> <li>- Capacités de rédaction et de communication ;</li> <li>- Maîtrise des logiciels de bureautiques courants (tableur, traitement de texte, présentation).</li> </ul>
<b>Savoirs :</b>	<b>Savoir-faire :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance approfondie des Règlements et des Directives de l'UE dans le domaine sanitaire et/ou phytosanitaire ainsi que de leur transposition au niveau national des meilleures pratiques européennes en matière de normes SPS ;</li> <li>- Forte aptitude à la communication et travail en équipe interculturelle et multidisciplinaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience minimum de 7 ans dans le domaine de la <b>sécurité sanitaire</b> (Alimentation, Environnement et/ ou Produits de santé) ;</li> <li>- Expérience dans la conduite et la gestion de projets (de préférence financés par l'UE) et de mises en œuvre d'actions d'assistance techniques et de conseil ;</li> <li>- Expérience à l'international souhaitée ;</li> <li>- Capacités de rédaction et de communication ;</li> <li>- Maîtrise des logiciels de bureautiques courants (tableur, traitement de texte, présentation).</li> </ul>				
<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les candidatures devront être transmises, accompagnées d'un <b>CV en français</b> (modèle Europass disponible sur le site <a href="http://europass.cedefop.europa.eu/">http://europass.cedefop.europa.eu/</a> ), par voie électronique et sous couvert du chef de service. Elles sont à adresser au plus tard le <b>16 février 2015</b> , délai de rigueur, à Monique Tran, Directrice du GIP ADECIA et Pierre Primot, Chef du bureau des négociations européennes et multilatérales à la Direction générale de l'alimentation				
<b>CONTACTS</b>	Pierre PRIMOT ( <a href="mailto:pierre.primot@agriculture.gouv.fr">pierre.primot@agriculture.gouv.fr</a> - Tél. : 01.49.55.80.02 Rémi PROUST, GIP ADECIA ( <a href="mailto:remi.proust@agriculture.gouv.fr">remi.proust@agriculture.gouv.fr</a> - Tél. : 01.49.55.44.33				
<b>Pour en savoir plus</b>	<a href="http://ec.europa.eu/enlargement/tenders/twinning/index_en.htm">http://ec.europa.eu/enlargement/tenders/twinning/index_en.htm</a> <a href="http://www.adecia.org/notre-expertise/jumelages-institutionnels.html">http://www.adecia.org/notre-expertise/jumelages-institutionnels.html</a>				

## Présentation du rôle des Conseillers résidents de jumelage

Dans le cadre des appels à proposition de Jumelages de plus de 6 mois, la France doit proposer un/une Conseiller(ère) résident(e) de jumelage (CRJ)

### Responsabilités

Le conseiller(ère) résident(e) de jumelage est un(e) expert(e) long-terme international ayant en charge la direction des opérations au quotidien.

Résidant dans le pays bénéficiaire pour une longue durée (de 12 à 24 mois), il/elle sera responsable de la gestion globale et la coordination des activités du projet, en collaboration étroite avec le chef de projet et les experts du pays bénéficiaires et français :

- préparer tous les documents liés au jumelage,
- coordonner et organiser les activités de formation et de visites d'étude,
- fournir des conseils techniques pour la gestion du personnel dans le cadre du développement du projet,
- faciliter la coordination entre les ministères et les institutions impliquées,
- organiser des réunions avec les acteurs et parties prenantes du projet,
- fournir un appui aux experts court-terme pour la bonne organisation des formations.

Le départ et le retour de l'agent en mission long-terme peuvent être facilement anticipés :

- une période de latence de 6 à 12 mois, entre le dépôt d'une offre et le départ en mission,
- la durée d'un jumelage est fixée dès le début, et peut être allongée d'une durée de 3 mois maximum.

### Rémunération

**Le CRJ continuera à percevoir son salaire normal** (dont les primes, supplément familial...) dans son État membre d'origine tout au long de sa mission.

Pour le compte du MAAF, le GIP Adecia perçoit une somme équivalente à celle qu'il aurait perçue s'il avait continué à travailler dans son administration d'origine (et non à l'étranger), y compris les charges sociales et patronales assimilées, plus une prime de 6 % du montant total pour couvrir les frais supplémentaires d'un remplaçant.

**En plus de son salaire normal, le CRJ recevra une allocation de subsistance** égale à une demi-indemnité journalière selon le taux fixé par la Commission pour toute la durée de sa mission. **(pour la Tunisie : 78 euros / jour, sur toute la durée du projet).**

**Les frais suivants lui seront également remboursés** (sur présentation d'un justificatif du paiement) en fonction d'un barème applicable à tous les EM:

- loyers pour logement;
- frais de scolarité si le CRJ est accompagné de ses enfants;
- frais de voyage au début et à la fin de sa mission;
- frais de déménagement (pour le contenu complet de son ménage s'il est accompagné de sa famille ou pour une partie de ses effets personnels, s'il déménage seul);
- indemnité mensuelle pour voyage aller-retour dans l'EM à partir du second mois de sa mission, si aucun frais lié aux membres de la famille n'est facturé au projet;
- assurance maladie et accident.

### Spécificités des agents à la retraite

Des experts récemment mis à la retraite (moins de deux ans avant le lancement du projet) peuvent être réengagés en qualité d'agents publics temporaires soit par une administration, soit par un organisme mandaté. À l'instar des fonctionnaires non statutaires, ils doivent être liés contractuellement à l'organisme responsable du projet de jumelage. Le remboursement du salaire des experts récemment mis à la retraite s'effectuera selon les mêmes principes que ceux qui ont été énoncés plus haut pour les agents publics temporaires. Si la législation nationale prévoit la déduction du montant de la retraite du traitement du fonctionnaire du secteur public, le projet ne remboursera que les dépenses salariales réelles du contractant.

## **JUMELAGE : « Appui institutionnel en matière de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux » TN/14/ENP/HE/44**

<b>Pays</b>	<b>République Tunisienne</b>
<b>Bénéficiaires</b>	Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et Environnementale des Produits (ANCSEP)
<b>Durée</b>	24 mois
<b>Echéancier</b>	Juin 2015 à Mai 2017
<b>Budget</b>	1 M€
<b>Structures françaises concernées</b>	Opérateurs « Agricoles » : MAAF (DGAL, DICOM), ANSES, FVI, CGAAER, Agreenium, IFREMER Autres opérateurs (Santé/ Environnement) : Regroupés par Expertise France
<b>Expertise</b>	Chef de Projet : En cours de sélection Conseiller résident de jumelage : En cours de sélection 350 jours d'expertise court-terme en Tunisie (70 missions de 5 jours), Visites d'étude (3), Stages (2)
<b>Description des objectifs</b>	L'objectif du jumelage est de renforcer le système national de sécurité sanitaire en vue d'une meilleure maîtrise des risques sanitaires et environnementaux à travers le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'ANCSEP principalement  Il s'agit de mettre en place une approche globale et harmonisée qui contribue à l'amélioration du système préventif tunisien et à une reconnaissance de son système de surveillance, de contrôle et d'évaluation de la conformité.  La sécurité sanitaire au sens du présent projet s'applique aux domaines de l'alimentation, l'environnement, et les produits de santé.
<b>Résultats et activités</b>	Ces activités devront permettre d'aboutir à quatre résultats obligatoires: <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Résultat 1</b> : La législation et la réglementation relatives à la sécurité sanitaire harmonisées avec celles de l'UE;</li> <li>- <b>Résultat 2</b> : La stratégie et l'organisation du système de sécurité sanitaire revues, améliorées et adaptées à l'approche internationale ;</li> <li>- <b>Résultat 3</b> : L'organisation et les capacités managériales et techniques de l'ANCSEP renforcées ;</li> <li>- <b>Résultat 4</b> : Les opérateurs, les partenaires et les parties prenantes sensibilisés aux risques sanitaires et à leur maîtrise.</li> </ul> <p>Les activités du projet de jumelage ont été réparties en quatre volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Volet 1 : Rapprochement législatif et réglementaire (70 h/j)</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Etablissement de la cartographie des textes européens et tunisiens relatifs à la sécurité sanitaire</li> <li>1.2 Elaboration des projets de textes et des recommandations d'amendements</li> </ol> </li> <li>- <b>Volet 2 : Stratégie et organisation du système de sécurité sanitaire (40 h/j)</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1 Elaboration d'une stratégie nationale de sécurité sanitaire.</li> <li>2.2 Organisation du système de sécurité sanitaire</li> </ol> </li> <li>- <b>Volet 3 : Organisation et capacités d'intervention de l'ANCSEP (190 h/j)</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>3.1 Revue et amélioration de l'organisation de l'ANCSEP et de son fonctionnement.</li> <li>3.2 Elaboration d'un plan stratégique de développement de l'ANCSEP</li> <li>3.3 Amélioration de l'expertise et de la capacité d'intervention de l'ANCSEP</li> <li>3.4 Mise en place d'un système de management de la qualité (ISO 9001)</li> <li>3.5 Développement des activités veille et recherche</li> <li>3.6 Développement d'outils support pour l'activité de l'ANCSEP</li> <li>3.7 Développement de l'activité surveillance, vigilance et alerte au sein de l'ANCSEP</li> </ol> </li> <li>- <b>Volet 4 : Communication et coopération (50 h/j)</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>4.1 Renforcement des activités communication et coopération de l'ANCSEP</li> <li>4.2 Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication et du plan y afférent.</li> </ol> </li> </ul>